

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 04 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle Culturel de la Paix, sur convocation régulière du 27 novembre 2020, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine, Maires - Adjoint, M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand,

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du conseil municipal du 09 octobre 2020
- 3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2019
- 4/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019
- 5/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2019
- 6/ Budget communal : Décision modificative n°1
- 7/ Participation pour utilisation des salles communales
- 8/ Participation de l'USR foot aux dépenses d'électricité
- 9/ Convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle – CPINI de Replonges
- 10/ Compte rendu des commissions communales
- 11/ Avenant à un contrat d'engagement pour accroissement d'activité
- 12/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 13/ Huis Clos : Acquisition de parcelles et utilisation du droit de préemption urbain
- 14/ Informations :
 - Modifications des bureaux d'associations
 - Remerciements
 - Vœux du Maire

En préambule, Monsieur le Maire souhaite adresser un mot de soutien à toutes les familles qui sont touchées par la COVID.

Monsieur le Maire souhaite aussi exprimer son émotion et son indignation face à l'attentat de Nice et à l'assassinat de Samuel PATY, décédés à cause de l'obscurantisme.

Monsieur le Maire fait part du pouvoir donné par :

- Monsieur Raphaël MONTERRAT, Adjoint au Maire à Monsieur Bertrand VERNOUX,

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 09 octobre 200 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 09 octobre 2020

3^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS POUR L'EXERCICE 2019

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2019 établi par la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- PREND acte du compte-rendu annuel du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2019.

4^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2019

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019 établi par la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu annuel du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019

5^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel d'activités du syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu annuel du rapport annuel d'activités du Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2019.

6^{ème} QUESTION

DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le projet de décision modificative n°1 du budget communal ayant pour objet des équilibres budgétaires et l'intégration des travaux en régie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition de Décision Modificative n° 1 au Budget Communal telle que suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	compte 165 Dépôts et cautionnement	+	500.00 €
	compte 615228 Entretien autres bâtiments	-	1 079.00 €
	compte 73925 FPIC	+	1 079.00 €
	compte 023-042 virement section investissement travaux en régie	+	32 714.37 €

Recettes : compte 165 Dépôts et cautionnement + 500.00 €
 compte 722-042 travaux en régie + 32 714.37 €

Section d'Investissement :

Dépenses : compte 21312-040 opération 102 travaux en régie + 1 391.25 €
 compte 21318-040 opération 102 travaux en régie + 1 870.30 €
 compte 2138-040 opération 102 travaux en régie + 11 495.42 €
 compte 2151-040 opération 109 travaux en régie + 5 293.24 €
 compte 2138-040 opération 109 travaux en régie + 12 664.16 €

Recettes : compte 021-040 travaux en régie + 32 714.37 €

7^{ème} QUESTION

PARTICIPATIONS POUR UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente les modalités actuelles de locations des salles communales.

Il existe plusieurs tarifs, à savoir :

- 2.30 € par heure en semaine, quand le ménage est effectué par l'utilisateur,
- 3 € par heure en semaine, le ménage est effectué par la commune,
- 10 € par heure en semaine, pour les utilisateurs extérieurs,
- 35 € le coût du ménage hebdomadaire, pour le cas où ce dernier ne serait pas ou mal effectué,

Ces dispositions n'étaient jusque-là pas applicables aux associations qui utilisaient la petite et la grande salle de Musique, situées Route de Pont de Veyle.

Afin de respecter l'équité entre les associations et puisque le ménage est dorénavant effectué toutes les semaines, il est proposé de facturer la location de l'ensemble des salles de ce site sur la base d'un forfait de 150 € par association et par an.

Cependant, compte tenu de la crise sanitaire actuelle et vu les difficultés rencontrées par les associations dans ce contexte, il est proposé de ne pas émettre d'appel à facturation pour la location des salles pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Compte tenu de ces éléments, après avoir précisé que les salles sont mises gracieusement à disposition lors des compétitions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- INDIQUE que les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021 ne feront pas l'objet de facturation au titre de la location des salles communales,
- PRECISE que la facturation sera effective à compter de septembre 2021, sous réserve des conditions sanitaires, sur la base d'un planning d'occupation des salles par les associations, sous vérification des services communaux, et selon les tarifs indiqués ci-dessus,
- PRECISE que la location de la petite et grande salle de musique fera l'objet d'une

facturation forfaitaire de 150 € par an et par association à compter de septembre 2021.

8^{ème} QUESTION

PARTICIPATIONS DE L'USR FOOT AUX DEPENSES D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire explique aux conseillers que notre commune encaisse chaque année, la participation de l'USR Foot, aux dépenses d'électricité correspondant à l'éclairage du stade.

Pour mémoire en 2018, la participation de l'USR Foot, soit 90 % des 19 631 kw consommés au cours de l'année, s'élevait à la somme de 1 639.00 €.

Cependant, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, vu les difficultés rencontrées par les associations et pour respecter le principe d'équité, il est proposé de ne pas émettre d'appel à facturation pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- INDIQUE que les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021 ne feront pas l'objet de facturation, au titre de la participation de l'USR Foot aux dépenses d'électricité pour l'éclairage du Stade de Football.
- PRECISE que la facturation sera effective à compter de septembre 2021, sous réserve des conditions sanitaires, sur la base des éléments habituels.

9^{ème} QUESTION

CONVENTION DE COOPERATION OPERATIONNELLE ET NON OPERATIONNELLE COMPLEMENTAIRES - CPNI DE REPLONGES

La commune de Replonges dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de Replonges, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2020, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de

sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'engagement opérationnel des CPINI, la convention prévoit également de mieux prendre en compte le CPINI lors des opérations. Après avoir fait l'objet d'un accompagnement, et à condition de déclarer individuellement la disponibilité de ses personnels, il sera en mesure d'être engagé en autonomie sur un certain nombre de missions telles que l'assistance à personnes ou la sécurisation des secours sur voies routières.

Considérant la convention du 14 novembre 2019 visant à expérimenter l'exercice de missions opérationnelles complémentaires par le centre de première intervention non intégré de Replonges, ayant pris fin à l'issue de l'expérimentation (31/05/2020)

Considérant la nécessité d'établir une convention fixant les modalités de participation du SDIS au fonctionnement du CPINI de Replonges et les obligations des deux parties,

Considérant que le CPINI Replonges a reçu en dotation initiale 23 Bips fournis par le SDIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de signer une convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle pour le CPINI de Replonges avec le SDIS de l'Ain.
- AUTORISE le Maire de Replonges à signer cette convention

10^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Voirie

Marché à bons de commande

A l'échéance du 1^{er} décembre 2020, trois offres ont été déposées. Après ouverture des plis, une analyse sera effectuée par les services de la mairie, puis soumis à la commission de procédure adaptée.

Aménagement de la sortie des impasses

D'ici mars 2021, des « Cédez le passage » ainsi que des marquages au sol seront installés sur 21 impasses de la commune.

Pour information, la campagne de marquage sera réalisée dès que les conditions météorologiques seront favorables.

Aménagement de la rue Janin

Le relevé topographique a été effectué cette semaine.

La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue a été confiée au bureau d'études AINTEGRA.

Le bon de commande pour l'enfouissement de la ligne de moyenne tension d'un montant de 134 000€ TTC avec un reste à charge de 72 584 € pour la commune a été signé.

Circulation de la rue de la Gabrielle et de la rue de Saint-André

La réunion d'information avec les riverains prévue d'ici la fin de l'année doit être reportée compte tenu des restrictions sanitaires.

Parking du Creux

La société DE GATA a débuté les travaux d'aménagement.

Réfection du chemin de halage

La municipalité a choisi la société Monsieur Johan Couturier de Saint Jean sur Veyle pour la réfection du chemin de halage en bord de Saône entre Replonges et Feillens.

Cette société propose aux communes une unité de réfection des chemins qui à elle seule, scarifie, nivelle et compacte.

L'emploi d'un seul engin offre plusieurs avantages, gain de temps, abaissement des coûts de réfection et réduction de l'empreinte écologique avec l'emploi d'un seul engin.

La visite d'un chemin remis en état par cette société est encourageante quant à cette prestation.

Le montant de l'intervention est de 12 030 € TTC pour 3.3 km de chemin.

La nouvelle station d'épuration

La période d'observations se termine ; la date de réception du chantier est fixée au 17 décembre 2020. Les travaux du bassin d'orage situé sur l'emplacement de l'ancienne STEP sont finis.

Commission scolaire

La commission scolaire a été conviée à :

- l'assemblée générale de l'AREPP, le 06/11/2020, mais cette dernière a été annulée suite

aux mesures gouvernementales en lien avec le COVID 19.

- le Conseil d'école de l'école Publique s'est tenu en Visio-conférence le 10/11/2020 en comité restreint avec un enseignant par cycle (Mme LEFEBVRE, Mme CUGNET et Mme AMORIN), le directeur d'école, Mr PONCET, trois parents délégués ainsi que l'adjointe en charge des affaires scolaires, représentant la mairie.

Monsieur PONCET a présenté les effectifs, 291 élèves soit 26,4 élèves par classe.

Au niveau de l'équipe pédagogique, en ce début d'année, l'école a dû faire face à des absences pour maladie, à une démission...et a dû accueillir de nouveaux enseignants.

Cette année, l'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu par correspondance (modification du mode de vote à cause du covid) avec un taux de participation de 51,79 % contre 19,95 % en 2019. Cette formule, donne satisfaction et pourrait être reconduite l'année prochaine.

Pour l'instant de nombreux projets sont suspendus ou reportés (CROSS ELA , journée environnement), d'autres risquent d'être annulés (spectacle de Noël, sortie cirque , marché de Noël).

Madame MICHAUD Isabelle a intégré notre équipe d'agents communaux le 02/11/2020 et renforce la présence des agents sur le temps méridien (ou palie à l'absence d'ATSEM pour maladie).

Notre commune continue de soutenir l'école notamment dans la mise en œuvre du protocole avec une désinfection régulière, la présence d'un agent au portail à 13h20 ainsi que celle du policier intercommunal.

Nous pouvons aussi noter que la Région a doté les enfants de CP et CE1 en masques et subventionnera l'acquisition d'un purificateur d'air pour notre cantine.

Commission information/communication

La commission va se réunir pour travailler sur le bulletin municipal.

Commission Environnement

Le conseiller délégué en charge de l'environnement attend des devis pour la plantation d'arbres sur la commune.

Il a rencontré avec un membre de la commission, Bénédicte FOURNEAU, chargé de mission à la maison de l'eau et de la nature à Pont de vaux pour engager une réflexion sur la valorisation des mares de notre commune.

Les décorations de Noël viennent d'être installées et vont illuminer notre commune dès ce soir.

Commission bâtiment

Le dossier de consultation des entreprises pour le bâtiment technique devrait être prêt d'ici la fin d'année, et la consultation des entreprises devrait commencer en début d'année prochaine.

11^{ème} QUESTION

AVENANT A UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été décidé de recruter un agent contractuel chargé de la surveillance pendant la pause méridienne, à temps non complet, (2h par jour pendant la période scolaire) soit de 7 heures hebdomadaires annualisées.

Cependant, suite à l'absence d'une ATSEM en congé maladie, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver un avenant au contrat pour que le temps de travail de cet agent soit à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE un avenant au contrat d'engagement pour accroissement d'activité,
- PRECISE que la durée de l'emploi sera de 35 heures annualisée, pendant l'absence pour maladie de l'agent titulaire.

12^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Travaux d'enfouissement du réseau haute tension – Rue Janin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un plan de financement pour les travaux d'enfouissement du réseau haute tension – Rue Janin auprès du SIEA d'un montant de 72 584 € à la charge de notre commune.

Marché de Maitrise d'œuvre – Travaux Rue Janin

Monsieur le Maire informe les conseillers que la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Rue Janin a été confiée à Aintegra pour un montant de 15 300.00 € HT soit 18 360.00 € TTC.

Travaux de voirie – parking du Creux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour les travaux de voirie Parking du Creux auprès de la société DE GATA d'un montant de 44 363.60 € HT soit 53 236.32 € TTC.

Travaux de réfection – chemin le long du canal

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour les travaux de réfection d'un chemin le long du canal auprès de la société JO agriservices d'un montant de 12 030.00 € HT soit 14 436.00 € TTC.

Panneaux signalétiques et marquage

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose de panneaux signalétiques et de marquage pour les lotissements de notre commune n'en ayant pas auprès de la société Signaux Girod d'un montant de 5 299.54 € HT soit 6 359.45 € TTC.

Travaux de menuiserie – maison de la Madeleine

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose d'une fenêtre dans la maison en location Route de Pont de Veyle auprès de la société Cruz fermetures d'un montant de 794.00 € HT soit 837.67 € TTC.

Assurance du personnel

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas d'absence d'un agent fonctionnaire (CNRACL ou IRANTEC) pour maladie, longue maladie, longue durée, congé maternité, adoption, accident imputable au service ou en cas de décès, notre commune peut adhérer à une assurance qui lui assure le remboursement des charges salariales et des charges patronales.

Depuis janvier 2017, notre collectivité adhère à Groupama et a reconduit son adhésion pour 2020, après consultation d'un autre assureur.

14^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Modifications des bureaux d'associations

Monsieur le Maire fait part du changement de bureau du Club de Gymnastique :

Présidente : Madame Coralie REVOL
Vice-présidente : Madame Pascale ROBIN
Présidentes d'honneur : Mesdames Annie APPERT et Dominique BLANC
Trésorière : Madame Aurore GRISOLLET
Trésorière adjointe : Madame Cathy BOURRET
Secrétaire : Madame Clémence FLORIN
Secrétaires adjointes : Mesdames Dominique BLANC et Régine MICHEL

Monsieur le Maire fait part du changement de bureau de l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole Libre :

Présidente : Madame Amandine DEVOUCOUX
Vice-président : Monsieur Benjamin PARDON
Trésorier : Monsieur Jérémie MARTIN
Secrétaire : Madame Tiphaine PROST

Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- De Pascale ROBIN, adjointe au maire et de ses sœurs, très touchées par les témoignages de soutien suite au décès de leur maman.
- De la famille DOMBEY, pour les marques de sympathies témoignées lors du décès de Jean DOMBEY, ancien conseiller municipal.
- Du Centre Interprofessionnel de formation d'Apprentis de Mercurey pour le versement de la subvention en faveur de la formation professionnelle.

Subventions :

Monsieur le Maire informe les conseillers que notre commune a reçu la notification de subvention d'un montant de 210 210 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires pour la construction du bâtiment technique communal.

Vœux du Maire :

Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'au vu des conditions sanitaires actuelles, les vœux du Maire n'auront malheureusement pas lieu cette année.

Crise du COVID

Plusieurs échanges ont lieu pour évoquer des mesures de soutien à mener en faveur de nos commerçants, de notre population. Une réflexion va être engagée dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Le Secrétaire de séance

Le Maire de REPLONGES,



Kévin BATAILLARD

Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 07 décembre 2020

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L. BONNAT
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY
M. LOURD	F. MONTERRAT	POUVOIR R. MONTERRAT	J. MURE	C. NILLON
C. PACCAUD	F. PONCET	G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD

P. ROBIN	B. VERNOUX
----------	------------